



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 8 septembre 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Nomination d'un membre du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la « Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »

5.2 Signature d'une lettre d'exonération de responsabilité en faveur d'Industrie Canada en regard des fréquences du nouveau système de radiocommunication

5.3 Appui à la compagnie « 10 dans 10 » visant à réduire le tabagisme

5.4 Proclamation du mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

5.5 Location d'un terrain situé sur la rue Champlain à des fins de stationnement

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

- 7.1 Nomination du directeur du Service des travaux publics intérimaire
- 7.2 Embauche d'un directeur général

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

— — — —

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Abrogations de résolutions relatives au stationnement
- 10.2 Stationnement interdit – rues Saint-Georges, des Artistes et 5<sup>e</sup> Avenue
- 10.3 Stationnement limité - 1<sup>re</sup> Rue, rue du Quai et stationnements P-3 et P4
- 10.4 Stationnement réservé – stationnements P-5 et P-19
- 10.5 Stationnement réservés à l'usage des personnes handicapées

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :
  - 11.1.1 SA-2335-TP-15 Fourniture d'un camion dix (10) roues neuf avec équipements de déneigement pour le Service des travaux publics
  - 11.1.2 SA-2332-TP-15 Travaux de réfection des toitures des casernes 2 et 3
  - 11.1.3 SA-2307-TP-15 Réfection du bâtiment « Édifice Deland » situé aux 194-196, rue Jacques-Cartier Nord
  - 11.1.4 Service de camionnage en vrac (transport de neige) pour la saison 2015-2016

12. **Sécurité publique**

- 12.1 Octroi du contrat suivant :
  - 12.1.1 SA-130-P-14 Fourniture d'un bateau pneumatique commercial insubmersible à console centrale

### 13. Urbanisme

#### 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2015-3514 Carl Dépelteau – Immeuble situé au 164, rue Sainte-Thérèse
- 13.1.2 DDM-2015-3530 Normand Perreault – Immeuble situé au 303, boulevard Saint-Luc

#### 13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

- 13.2.1 UC-2015-3484 Roxanne Saulnier pour Telus – Immeuble situé au 899, rue Pierre-Caisse
- 13.2.2 UC-2015-3515 Carl Dépelteau – Immeuble situé au 164, rue Sainte-Thérèse

#### 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.3.1 PIIA-2015-3539 Monsieur Daniel Guillet pour « L'Association francophone de l'église baptiste » - Immeuble situé au 182, rue Longueuil
- 13.3.2 PIIA-2015-3545 Monsieur François Eid pour « Enseignes Media Modul » - Immeuble situé au 201, rue Saint-Louis
- 13.3.3 PIIA-2015-3520 Lyne Morin – Immeuble situé aux 105-107, rue Saint-Georges

#### 13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

##### 13.4.1 Règlement n° 1343

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- retirer les usages C1-01-01, C2-03-01, C2-03-06, C3-01-01 de la liste des usages additionnels autorisés à un poste d'essence, à l'item 6 de l'article 222;
- ajouter l'usage « C7-01-09 – Service de lavage à la main, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » à cette liste;
- établir des normes relatives à une allée d'attente d'un service à l'auto pour un usage du groupe commerce et service (C) et à une allée d'attente pour lavage de véhicules »

##### 13.4.2 Règlement n° 1357

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer cinq nouvelles zones du groupe habitation (H), à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues Fleur-de-Lys et Jean-Talon, et à même une partie de la zone A-2096, située entre la rue de la Fleur-de-Lys et les chemins Saint-André et de la Grande-Ligne :

- Les deux premières zones seront situées à la limite nord du site et abriteront des habitations trifamiliales. Les projets intégrés seront autorisés dans la future zone en bordure de la rue Jean-Talon;
  - La troisième zone, qui englobera l'îlot ceinturé par la rue projetée au nord du site ainsi que les terrains bordant cette dernière du côté sud du site, abritera des habitations unifamiliales jumelées;
  - La quatrième zone, qui longera les limites ouest et sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées sur des lots de faible largeur;
  - La cinquième zone, située du côté est de la rue projetée au sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées sur des terrains de plus grandes dimensions;
- créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735, et ce, sans modifier les usages et normes présentement en vigueur »

#### 13.4.3 Règlement n° 1372

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but :

- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299 située au nord de la rue Saint-Jacques, entre la rue Langlois et le boulevard Industriel, et ce, dans le but d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Multifamiliale de 4 logements », d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299, sans modifier les usages et normes »

### 13.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

#### 13.5.1 Règlement n° 1378

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1003, à même une partie des zones H-1812 et C-1016, située au sud de l'ancien complexe manufacturier de la Singer, au nord de la rue Foch, à l'ouest de la rue Collin et à l'est du Boulevard du Séminaire Nord ;
- d'assujettir la zone H-1829 à un PIIA, cette zone est située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier »

#### 13.5.2 Règlement n° 1379

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe multifamiliale de 4 à 6 logements dans la zone H-5002, située à l'ouest de la Route 133, entre les rues Lefort et de Vimy ;
- d'ajouter les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain se rapportant à cette classe et d'autoriser des remises d'une plus grande superficie ;
- d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal pour un usage de la classe trifamiliale dans cette même zone ;

- de modifier la proportion minimale des matériaux de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal dans ladite zone »

#### 13.5.3 Règlement n° 1382

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-2116, délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc
- d'augmenter le nombre de logements autorisés à même la zone H-1575, située au sud de la rue Saint-Georges, entre les rues Champlain et Richelieu »

#### 13.6 Adoption des projets de règlements suivants :

##### 13.6.1 Règlement n° 1385

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1829 apparaissant au plan de zonage, située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier, au « Secteur de P.I.I.A. : *Habitations multifamiliales* » »

##### 13.6.2 Règlement n° 1386

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, soit par l'ajout ou le retrait d'un tel boisé à l'annexe « F » intitulée « *Boisés d'intérêt* » ».

#### 13.7 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme

- |        |               |  |
|--------|---------------|--|
| 13.7.1 | MRU-2015-3532 | Centre de partage communautaire johannais - Zones H-1829 et H-1167 (103, boulevard Saint-Joseph) |
|--------|---------------|--|

#### 14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

#### 15. Avis de motion

##### 15.1 Règlement n° 1362

« Règlement d'emprunt autorisant la réalisation de travaux municipaux connexes au projet de reconstruction du pont Gouin par le ministère des Transports du Québec »

#### 15.2 Règlement n° 1374

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la confection de plans et devis en vue de la réalisation de travaux de réaménagement de la caserne d'incendie n° 1, située au 525, rue Saint-Jacques, décrétant une dépense n'excédant pas 95 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 15.3 Règlement n° 1378

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1003, à même une partie des zones H-1812 et C-1016, située au sud de l'ancien complexe manufacturier de la Singer, au nord de la rue Foch, à l'ouest de la rue Collin et à l'est du Boulevard du Séminaire Nord ;
- d'assujettir la zone H-1829 à un PIIA, cette zone est située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier »

#### 15.4 Règlement n° 1379

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe multifamiliale de 4 à 6 logements dans la zone H-5002, située à l'ouest de la Route 133, entre les rues Lefort et de Vimy ;
- d'ajouter les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain se rapportant à cette classe et d'autoriser des remises d'une plus grande superficie ;
- d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal pour un usage de la classe trifamiliale dans cette même zone ;
- de modifier la proportion minimale des matériaux de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal dans ladite zone »

#### 15.5 Règlement n° 1382

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-2116, délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc
- d'augmenter le nombre de logements autorisés à même la zone H-1575, située au sud de la rue Saint-Georges, entre les rues Champlain et Richelieu »

#### 15.6 Règlement n° 1385

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1829 apparaissant au plan de zonage, située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier, au « Secteur de P.I.I.A. : *Habitations multifamiliales* » »

### 15.7 Règlement n° 1386

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, soit par l'ajout ou le retrait d'un tel boisé à l'annexe « F » intitulée « *Boisés d'intérêt* ».

## 16. Règlements

### 16.1 Règlement n° 1329

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, afin d'autoriser un toit plat pour un bâtiment de 2 étages et moins dans les zones du groupe habitation (H) ou pour la classe « habitation en milieu agricole » »

### 16.2 Règlement n° 1330

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'adopter les critères et objectifs à l'ensemble du territoire relativement à :

- un bâtiment principal ou accessoire abritant un usage du groupe Habitation (H) ou de la classe habitation en milieu agricole, comportant un toit, dont la pente est inférieure à 3/12, à l'exception d'une « maison mobile située dans un parc de maisons mobiles »;
- un poste d'essence « classe 8 », ainsi qu'à l'ensemble du terrain sur lequel il est implanté, y compris l'aire de stationnement »

### 16.3 Règlement n° 1346

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de modifier le périmètre du boisé d'intérêt présentement situé à l'intérieur de la zone H-5586 ;
- d'agrandir la zone H-5596 à même une partie de la zone H-5586, située au sud de l'avenue Conrad-Gosselin, à l'est de la rue Guertin et à l'ouest du prolongement de la rue Bella et d'y autoriser des remises de plus grandes dimensions ;
- de retirer la classe « Trifamiliale », d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 6 logements et de modifier en conséquence les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain dans la zone H-5597, située à l'ouest du prolongement de la rue Bella, entre l'avenue Conrad-Gosselin et le prolongement de la rue Robert-Jones ;
- de retirer la classe « Unifamiliale » et d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 8 logements et de modifier en conséquence les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain dans la zone H-5586, située à l'est de la rue Robert-Jones, entre le prolongement des rues Bella et Guertin ;
- de soustraire la zone H-5586 de l'application du règlement n° 0730 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et ses amendements »

16.4 Règlement n° 1352

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter une norme sur l'orientation de la façade principale dans les zones du groupe commerce et service (C) et communautaire (P) »

16.5 Règlement n° 1356

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par le règlement n° 1304

16.6 Règlement n° 1365

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier l'affectation de la zone C-5050, présentement à dominance commerciale, pour une affectation à dominance habitation, et d'autoriser les usages de la classe bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal. Cette zone est située à l'ouest de la route 133, entre la rue Genest et le ruisseau de la Barbotte »

16.7 Règlement n° 1367

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte numéro 31H06-020-0211-S de la plaine inondable, datée du 4<sup>e</sup> trimestre de 2004, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en novembre 2013 et ce, en conformité du schéma d'aménagement et de développement »

16.8 Règlement n° 1375

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études, ainsi que pour la confection de plans et devis en vue de l'exécution de travaux de stabilisation de la berge du canal Chambly, décrétant une dépense n'excédant pas 249 000 \$ et un emprunt à cette fin

16.9 Règlement n° 1376

« Règlement visant à augmenter l'enveloppe budgétaire de l'aide financière consentie pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit et à réduire celle de l'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation des couches hygiéniques réutilisables

16.10 Règlement n° 1377

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de restauration de l'église « Trinity » et de son presbytère, décrétant une dépense n'excédant pas 4 530 000 \$ et un emprunt à cette fin

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015 du Comité exécutif

17.2 Certificats de la procédure d'enregistrement des règlements n<sup>os</sup> 1359, 1364 et 1370



17.3 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de février à juillet 2015

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**